

CANADIAN KENNEL CLUB



CLUB CANIN CANADIEN



# **PROGRAMME OFFICIEL**

**ÉPREUVES DE CHASSE POUR CHIENS D'ARRÊT  
CHIEN DE CHASSE JUNIOR (FDJ), CHIEN DE CHASSE (FD), CHIEN DE  
CHASSE AVANCÉ (FDA) et CHIEN DE CHASSE PAR EXCELLENCE (FDX)**

**ORGANISÉES PAR LE CLUB DE L'ÉPAGNEUL FRANÇAIS  
LES 15 et 16 AOÛT 2020 À SAINT-JEAN-DE-MATHA (QUÉBEC)**

**CETTE ÉPREUVE SE TIENDRA SELON LES RÈGLEMENTS DU  
CLUB CANIN CANADIEN**

**200 Ronson Drive, Bureau 400,  
Etobicoke, ON, M9W 5Z9**

**M. Lance Novak, directeur général du CCC**

**Mme Linda St-Hilaire, Directrice du Québec, Conseil d'administration du CCC,  
Mme Louise Régimbald, représentante au conseil des chiens d'arrêt,  
M. Dominici Wérotte, représentant au conseil des chiens d'arrêt.**

## COMITÉ D'ÉPREUVE ET DES GRIEFS

**Président du Comité:** Louise Régimbald,  
470, 19eme Avenue nord  
St-Georges-de-Beauce, QC,  
G5Y 5B7  
Tél. : (514) 882-4680  
Courriel : loureg@cgocable.ca

**Secrétaire d'épreuve :** Daniel Gaudreau  
1009 rue Machabée,  
St-Jérôme, QC.  
J5L 1X9  
Tél. : (450) 275-4992  
Courriel : dagaudreau@videotron.ca

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE L'ÉPAGNEUL FRANÇAIS

Présidente : Daniel Gaudreau – Vice-président : Roger Tardif – Secrétaire-Trésorier : Jean-François Lauzon -  
Directrice des activités de conformation : Josée Ouellette – Directrice des activités de chasse : Louise Régimbald  
– Directrice promotion et communications : Nathalie Ethier

## RÈGLEMENTS, CONDITIONS ET PROCÉDURES

TOUTE COMMUNICATION CONCERNANT L'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE ADRESSÉE AU  
SECRÉTAIRE D'ÉPREUVE.

- Le Club n'acceptera ni inscription ni annulation après la date limite du 10 août 2020 à 21h00 ;
- Le formulaire d'inscription de chacun des chiens doit être rempli en lettres moulées ou à la dactylo. Aucune inscription ne sera acceptée à moins que tous les détails exigés n'apparaissent sur le formulaire d'inscription. Les inscriptions incomplètes seront retournées. Les participants seront responsables de toute erreur, de quelque nature que ce soit, dans l'inscription. Veuillez prendre connaissance de l'annexe ci-jointe en ce qui a trait au droit de participation pour les non-membres ;
- Aucune inscription ne sera acceptée sans être accompagnée du paiement des frais d'inscription. Le paiement complet doit être effectué par transfert bancaire, chèque ou mandat-poste à l'ordre du **Club de l'Épagneul français** et adressé au secrétaire de l'épreuve. Envoyer les transferts bancaires à Jean-François Lauzon Secrétaire du club à l'adresse courriel suivant [lauzon\\_jf@videotron.ca](mailto:lauzon_jf@videotron.ca), utiliser le mot de passe **epagneul**. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés ;
- Le nombre de places sera limité et le choix des participants(es) se fera dans l'ordre de la date de réception des formulaires d'inscription. Le tirage au sort sera effectué et l'ordre des départs établi à la résidence du secrétaire d'épreuve immédiatement après la fermeture de la période d'inscription ;
- Les juges seront **Mme Regina Gasselsdorfer** ([regisagh@videotron.ca](mailto:regisagh@videotron.ca)), **Mme Louise Régimbald** ([loureg@cgocable.ca](mailto:loureg@cgocable.ca)), **M Dominic Werotte** ([dwerotte@videotron.ca](mailto:dwerotte@videotron.ca)) et **M Marc-André Gagné** ([gagmar02@gmail.com](mailto:gagmar02@gmail.com)) ;

- Les oiseaux utilisés seront des bartavelles et/ou des colins et/ou des pigeons, selon l'épreuve.
- Les épreuves se dérouleront sur un parcours unique, sans champ de gibier spécifique.
- Le port du dossard et du chapeau orangés est obligatoire. Le collier du chien devra être muni de la plaquette réglementaire d'identification.
- Dans les épreuves « Chien de chasse junior (FDJ) », le manieur doit utiliser un **pistolet de départ** (balle à blanc). Dans les épreuves « Chien de chasse (FD) », « Chien de chasse avancé (FDA) » et « Chien de chasse par excellence (FDX) », les oiseaux sont abattus par les tireurs officiels du club.
- Dans les épreuves « Chien de chasse junior (FDJ) » et « Chien de chasse (FD) » les chiens seront évalués individuellement et par un seul juge. Dans l'épreuve « Chien de chasse avancé (FDA) » et « Chien de chasse par excellence (FDX) » les chiens seront jumelés et évalués par deux juges.
- Dans l'« Épreuve de chasse sur gibier tiré », le chien doit marquer l'arrêt à patron, si l'occasion se présente. Un minimum de 30 minutes sera prévu pour évaluer chaque paire de chiens.
- Aucun entraînement ne pourra avoir lieu sur le terrain de l'épreuve pendant les journées d'évaluation.
- Les chiennes en chaleur seront autorisées à la fin du parcours.
- Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée aux champs.
- Des rosettes officielles du CCC seront remises à la fin de la journée pour chacun des chiens qui se qualifiera à l'épreuve pour laquelle il est inscrit.
- Un chien qui n'est pas enregistré dans le livre des origines du CCC peut être inscrit à une épreuve sous la dénomination " inscrit à la liste " s'il est né au Canada, en autant qu'il soit issu d'une portée admissible à un enregistrement auprès du CCC. Des frais de 10.00\$ par épreuve sont exigibles. Pour un chien né à l'étranger, voir les clauses 6.1.2 (b) et (c) des règlements et règles de procédure du CCC.
- *Article 15.7 du Club Canin Canadien : Il est du ressort et du devoir du club organisateur de s'assurer à ce qu'un juge, un administrateur du club, un préposé d'enceinte, une personne bénévole ou un participant ne soit pas sujet à des indignités. Le président du comité de l'épreuve de chasse doit faire rapport au CCC, dans les plus brefs délais, de toute infraction à cette règle et le Comité de discipline aura toute l'autorité afin de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires et ce dès la réception d'un rapport à cet effet.*

#### AVIS IMPORTANT

- Un diner sera servi le samedi : Burger, salade, breuvage et dessert ;
- Un diner sera servi le dimanche : saucisses européennes, accompagnements, breuvage et dessert ;
- Le coût des repas est 15\$ - payable lors de l'inscription seulement, en raison des mesures liées à la COVID-19, aucun repas ne pourra être payé sur place ;
- Le camping est possible sur place au coût de 10\$/nuit, pour les membres du CEF uniquement et les bénévoles de l'évènement. Vous devez réserver et payer votre site lors de votre inscription ;
- Le premier départ aura lieu chaque jour à 9 h 00.

## HÉBERGEMENT DISPONIBLE À PROXIMITÉ

**St Jean de Matha**  
Motel Montagne Coupé  
450-886-3891

**La Bouchardière Relais Champêtre**  
450-886-3033

**St Gabriel de Brandon**  
Motel Bosquet du Lac  
450-835-3232

**Au Jardin d'Éden B&B**  
450-835-5851

### À NE PAS OUBLIER

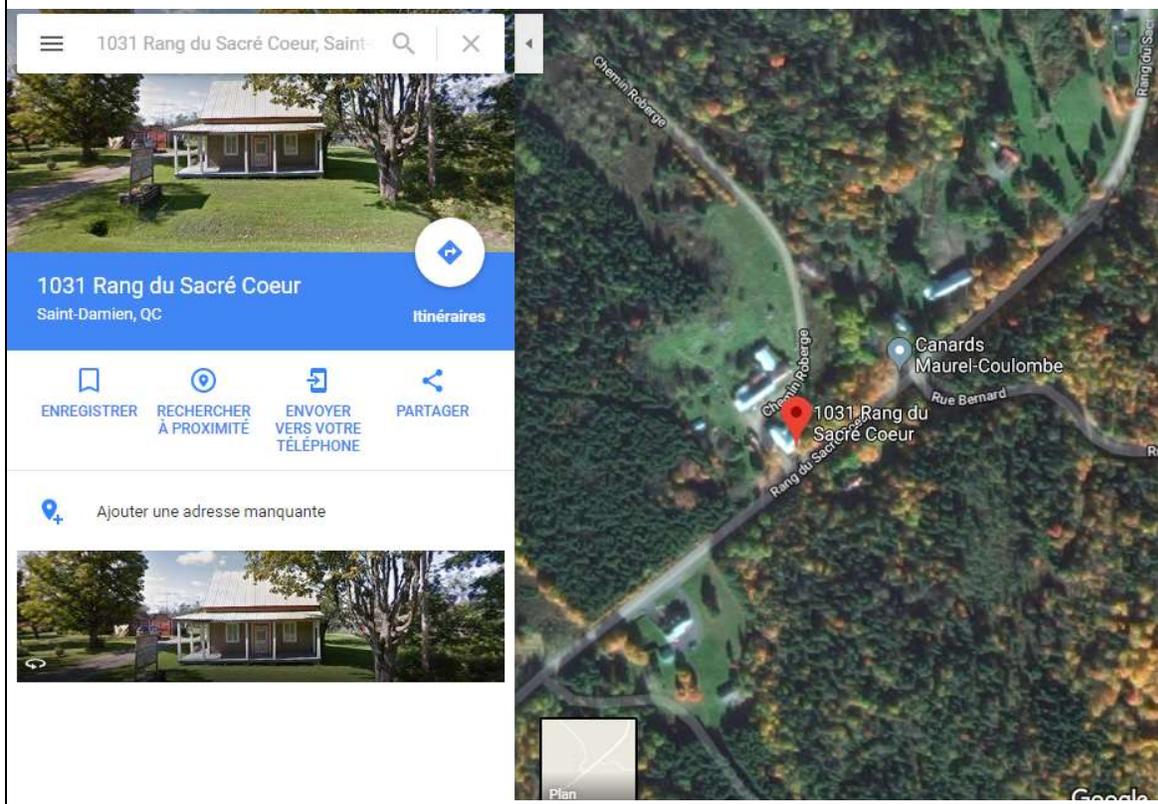
Tous les chiens doivent être tenus en laisse, donc ne pas oublier la laisse -Eau et bol à eau - Chaises - Chasse moustique - Crème solaire – Dossards– Casquette ou chapeau orange - Sifflet - Collier avec plaquette d'identification du chien.

**\*\*\*DES CASQUETTES ORANGES ET DOSSARDS À L'EFFIGIE DU CEF  
SERONT EN VENTE SUR PLACE LORS DES ÉPREUVES\*\*\***

### COMMENT S'Y RENDRE ?

**Adresse : 1031 rang du Sacré Cœur St-Jean de Matha**

Prendre le chemin à côté de la maison le suivre quelques minutes  
et vous arriverai au terrain



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Un seul chien par formulaire – Ouvert à tous les chiens d'arrêt

**Club de l'épagneul français du Canada – 15 et 16 août 2020**  
**INADMISSIBLE APRÈS 21h00 LE 10 AOÛT 2020**

À transmettre au secrétaire d'épreuve

**\*\*\* Il est de votre responsabilité de transmettre une copie  
 du certificat d'enregistrement avec votre inscription.  
 Les inscriptions incomplètes seront refusées. \*\*\***

**Daniel Gaudreau,  
 1009 rue Machabée,  
 St-Jérôme, QC, J5L 1X9  
 dagaudreau@videotron.ca**

Samedi 15 août 2020	Épreuve Chien de chasse junior <b>(FDJ)</b>		60 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse <b>(FD)</b>		65 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse avancé <b>(FDA)</b>		65 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse par excellence <b>(FDX)</b>		65 \$	<input type="checkbox"/>	
Dimanche 16 août 2020	Épreuve Chien de chasse junior <b>(FDJ)</b>		60 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse <b>(FD)</b>		65 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse avancé <b>(FDA)</b>		65 \$	<input type="checkbox"/>	
	Épreuve Chien de chasse par excellence <b>(FDX)</b>		65 \$	<input type="checkbox"/>	
Frais pour chien non enregistré au CCC (Listé)			___ épreuve X 10.50\$		
Repas	Samedi midi	Burger sur pita, salade, breuvage, dessert.	___ personne X <b>15 \$</b>		
	Dimanche midi	Saucisses européennes, accompagnements, breuvage, dessert.	___ personne X <b>15 \$</b>		
Je désire réserver un site de camping sur le site : _____ nuit(s) x <b>10 \$</b>					
**L'utilisation de l'électricité est possible au coût de 5\$/nuit – payable sur place si disponibilité					
<b>GRAND TOTAL :</b>					

**Ne pas oublier d'inclure une copie du certificat d'enregistrement avec l'inscription**

### Informations du chien

Nom d'enregistrement :				
No d'enregistrement au CCC :		Listé :	Nom commun :	
Race :			Mâle <input type="checkbox"/>	Femelle <input type="checkbox"/>
Date de naissance :		Endroit de la naissance :	Canada <input type="checkbox"/>	Importé <input type="checkbox"/>
Éleveur :				
Nom du père :				
Nom de la mère :				

### Informations du propriétaire ou agent

Propriétaire :			No membre CCC :	
			No membre CCC :	
Adresse du propriétaire :				
Téléphone :		Courriel :		
Nom de l'agent ou manieur :				
Adresse de l'agent ou manieur:				
Téléphone :		Courriel :		

Je certifie que je suis le propriétaire enregistré du chien dont le nom apparaît ci-haut ou que je suis le manieur autorisé et j'accepte de me soumettre aux règlements du CCC et à toutes autres procédures nécessaires à la bonne marche de l'épreuve et à toutes les décisions qui en découleront. De plus, je déclare que le chien ci-haut mentionné sera sous mon entière responsabilité et que je ne pourrai tenir responsable pour tout dommage et aucune autre raison que ce soit les propriétaires des terrains où se déroule l'événement ainsi que le CCC ou leurs membres agents.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Note :

Listé = Chien en attente d'enregistrement (qui n'a pas encore reçu son no enregistrement du CCC)



CLUB CANIN CANADIEN

**Droit de participation pour non-membre  
(en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011)**

**Politique :**

**Droit de participation pour non-membre**

- a) Un droit annuel pour maintenir les prix et les titres sera exigé des non-membres du CCC qui résident au Canada. Ce droit sera le même que celui exigé pour un numéro d'inscription à l'événement (ERN).
- b) Pour maintenir les prix et les titres obtenus, un non-membre a le choix de devenir membre du CCC ou de payer le droit de participation pour non-membre. Si une des deux options n'est pas sélectionnée et transmise au CCC dans un délai de 30 jours de la notification, les prix et les titres seront annulés.
- c) Un avis doit être publié dans tous les programmes officiels stipulant que le droit s'applique seulement aux chiens qui sont la propriété exclusive de non-membres et non aux chiens appartenant aux membres du CCC.

**Précisions :**

- Ce droit est exigé pour les personnes qui résident au Canada et qui ne sont pas membres du CCC. Les chiens dont un des copropriétaires est membre du CCC sont exempts.
- Il existe deux options pour les non-membres :
  - a) Devenir membre du CCC
  - b) Payer le droit de participation pour non-membre
- Lorsqu'un chien a deux copropriétaires ou plus, la première personne qui figure comme propriétaire dans les dossiers du CCC sera la personne-contact qui recevra toutes les communications.
- Il s'agit d'un droit payable sur une base annuelle, soit l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) au cours de laquelle les prix, titres, pointages de qualification, etc., ont été décernés. Le droit est exigé du ou des propriétaire(s) et n'est pas basé sur le nombre de chiens, de titres ou de prix obtenus.
- Les non-membres recevront une lettre de notification du siège social du CCC les informant qu'ils ont 30 jours pour devenir membre du CCC ou payer le droit de non-participation.
- Le paiement du droit de non-participation ou l'adhésion au CCC protégera tous les prix, titres, pointages de qualification, etc., pendant l'année civile au cours de laquelle ils ont été décernés.
- Le non paiement du droit de non-participation ou la non-réception d'une demande d'adhésion dans le délai prescrit de 30 jours de la notification entraînera l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., et ces derniers seront remis au prochain chien admissible.
- Lorsque l'annulation des prix, titres, pointages de qualification, etc., a été appliquée, tout prix, titre, pointage de qualification, etc., décerné subséquemment sera automatiquement annulé sans préavis.
- Le droit de participation pour non-membre est applicable à partir du premier événement auquel le chien se voit décerner un prix, titre, pointage de qualification, etc., et le montant n'est pas calculé au prorata.

\*Prenez note que la Demande d'adhésion au CCC et le Formulaire de droit de participation pour non-membre sont disponibles dans le site Web du CCC sous Services aux membres/Formulaires. Si vous envoyez une demande d'adhésion, veuillez également remplir le formulaire de droit de participation pour non-membre et le joindre à l'envoi afin que nous ayons les coordonnées du chien concerné.